AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-6-5-68 702416

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, 16, rue de la République - MONTPELLIER
C.C.P. : MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel

25 francs
N° 9I - AVRIL I968/I2
4° supplément
(régions I,2,4,9,8,I6)

COCHENILLE DU MURIER

La ponte, actuellement en cours, sera suivie incessamment de la dispersion des larves néonates; l'insecte à ce stade est extrêmement vulnérable, il convient donc de prévoir un traitement soigné qui sera réalisé avant le 15 mai.

Utiliser de préférence une huile blanche d'été ou à défaut un oléoparathion.

POU DE SAN JOSE

Dans les vergers où cette cochenille a été reconnue dès l'observation de larves néonates libres, exécuter un traitement très minutieux des arbres à l'aide d'oléoparathion.

TORDEUSE ORIENTALE

La sortie des premiers papillons a été observée en élevage. En conséquence il convient d'assurer en pépinière de pêchers la protection des écussons de greffage. Un traitement pourra également être utile sur les jeunes plantations.

TAVELURE DU PECHER (SCAB)

Cette maladie s'étant manifestée dans certaines plantations du Roussillon et de l'Aude nous recommandons aux arboriculteurs l'exécution d'un traitement sur abricotiers et pêchers avec un anticryptogamique organique : Captane, Thirame, Zirame.... ou un soufre micronisé. Ce dernier produit étant également efficace contre l'Oïdium.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :P. BERVILLÉ

Tirage du 29 avril I968

Imprimerie de la Station du Languedoc-Roussillon. Directeur-gérant : L. Bouyx.

P303